

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2020/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 9 JUIN 2020

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : M. HONORAT GUY - PRESIDENT
Syndic titulaire : PELISSIER Laurence – DEVINE Marc - LIENS Charles
Excusé : PONCET Norbert
Syndic suppléant : OLIVIER Denis - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt et le neuf juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : COMPTE DE GESTION 2019

=====

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2019 proposé par le Trésor Public de Cavillon, statuant sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'association.

Constatant que le compte de gestion présente :

- un excédent d'exploitation de + **170 898.63** euros.
- Un excédent d'investissement de + **548 963.63** euros.

Il est rappelé le résultat excédentaire de l'exercice 2018 soit : 575 901.59 euros.
Le résultat de clôture 2019 est donc de 719 862.29 euros, en accord avec le compte administratif 2019.

RECONNAIT :

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont exactement reportées. Que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des fonds alloués au budget et autorisations spéciales.

DECIDE de valider le compte de gestion 2019 comme présenté.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le compte de gestion 2019 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le compte de gestion est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
Reçu en préfecture le 29/06/2020
Affiché le
ID : 084-298401712-20200609-2020_008-DE

Le Syndic

Le Président

Mr HONORAT Guy
ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 TAILLADES

